

**BILAN D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE SELON LE
DECRET DU 11 JUILLET 2011 N° 2011-829**

Groupe **CAILLOT**
Transport - Logistique - Copacking



Rapport du 23 Juillet 2014

DISCOVER
David LAVOINE
3 rue du Nil
89 000 Auxerre

Contexte :

Le Bilan de gaz à effet de serre, est devenu obligatoire, suite à la parution du décret du 11 Juillet 2011, N° 2011-829. L'objectif étant de quantifier les émissions de gaz à effet de serre et d'en définir les réductions potentielles.

Ce bilan est obligatoire pour :

- toutes personnes morales de droit privé de plus de 500 personnes (et plus de 250 personnes en Outre mer)
- les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants
- toute personne morale de droit public de plus de 250 personnes.

Ce bilan accompagné d'une synthèse des actions doit être adressé au plus tard le 31 Décembre 2014, au préfet des régions concernées.

Une mise à jour devra être réalisée tous les 3 ans.



A. BILAN DES EMISSIONS

I. DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNEE :

1. Informations générales

Raison sociale : Transports CAILLOT

Code APE: 4941A

Code SIREN : 304-927-072

Numéro de SIRET associé à la personne morale : 304-927-072 00047

Nombre de salariés : 1 000

L'entité concernée est celle décrite ci-dessous.

2. Description de l'activité de la personne morale

Transports CAILLOT, ZI du buisson Sarrazin 51450 BETHENY

3 ACTIVITES pour une offre globale :

- **Activités Transports** : 430 moteurs (950 cartes grises)
- **Activités Logistiques** : 15 000 références gérées, 35 000 000 colis préparés par an, plus de 240 000 m² de surface totale
- **Activités Copacking et Comanufacturing** : 15 000 m² d'ateliers dans la région de REIMS ,plus de 60 000 000 de produits traités par an

II. Périmètre organisationnel

Pour rappel :

La personne morale doit préciser si le contrôle est financier ou opérationnel (cf. chapitre sur la norme ISO 14064-1) et décline ce choix dans la détermination de son périmètre opérationnel.

Comme préconisé par l'annexe A de la norme ISO 14064-1, il convient que les émissions de GES soient quantifiées et reportées conformément à l'exercice des activités de l'organisme et pas simplement à sa forme juridique.

La consolidation par le contrôle opérationnel facilite l'établissement du plan d'action en prenant en compte l'intégralité des émissions générées par les biens et activités exploités par la personne morale et donc sur lesquelles il lui est possible d'agir.

A contrario la consolidation par le contrôle financier peut induire dans certains cas (location), la prise en compte d'émissions pour lesquelles la personne morale est limitée en termes d'action de réduction (par exemple le bailleur d'une flotte de véhicules peut difficilement agir sur l'utilisation qui en est faite par le preneur).

Après analyse de l'activité, le contrôle opérationnel est le choix plus pertinent.

III. Périmètre opérationnel

Le périmètre considéré, conformément au décret est :

- Scope 1: Somme des émissions directes (produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la personne morale) : Poste d'émission N° 1 à 5
- Scope 2 : Somme des émissions indirectes (associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités de la personne morale) : Poste d'émission N° 6 à 7.

Détail des postes d'émission :

N°	Catégorie d'émission	N°	Postes d'émissions	Obligation vis-à-vis du décret n°2011-829
1	Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	obligatoire
		2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	
		3	Emissions directes des procédés hors énergie	
		4	Emissions directes fugitives	
		5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	
2	Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	obligatoire
		7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	

Les autres catégories n'ont pas été prises en compte dans ce rapport.

IV. Année de reporting & Année de référence:

Les données collectées pour réaliser ce bilan concernent l'année 2013.

Par conséquent l'année de reporting est 2013.

Ce bilan est le premier bilan d'émission de gaz à effet de serre réalisé à partir des données 2013.

L'année de référence sera donc 2013.

V. Les émissions de gaz à effet de serre :

Compte tenu de l'habilitation de notre société à réaliser les Bilans Carbone, nous avons utilisé l'outil du Bilan Carbone V7.1.04 pour réaliser le présent Bilan d'émission de gaz à effet de serre.

1. Les émissions directes des sources fixes de combustion (poste 1) :

Rappel : ce sont les émissions issues de la combustion de combustibles de sources fixes contrôlées par la personne morale, ex : chaudières, fours, ...

Les données recueillies sont issues des factures des différents prestataires (EDF, ES, principalement).

Ce poste représente **217 TCOe**

Les consommations sont les suivantes :

Poste Consommations
Gaz : 1 100 880 KWH

		Emissions de GES						
Postes d'émissions	N°	CO2 (kg)	CH4 (kg)	N2O (kg)	Autres gaz (kg)	Total (kg CO2e)	CO2 b (kg)	Incertitude (kg CO2e)
Emissions directes des sources fixes de combustion	1	214 011	20	10	0	217 459	0	10 873

2. Les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique (poste 2) :

Rappel : ce sont les émissions issues de la combustion de combustibles de sources en mouvement contrôlées par la personne morale, ex : véhicules, engins.

Ce poste représente **27 373 TCOe**

Tableau des véhicules : Voir Annexe 1

Consommation de GO sur 2103 : 10 870 265 Litres

		Emissions de GES						
Postes d'émissions	N°	CO2 (kg)	CH4 (kg)	N2O (kg)	Autres gaz (kg)	Total (kg CO2e)	CO2 b (kg)	Incertitude (kg CO2e)
Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	2	27 117 904	408	822	0	27 373 030	1 578 111	2 737 303

3. Les émissions directes des procédés hors énergies (poste 3) :

Rappel : ce sont les émissions issues de l'activité liées à un procédé industriel, non liées à la combustion, ex : décarbonations du calcaire...

Compte tenu de l'activité de CAILLOT, ce poste n'est pas pris en compte dans le présent Bilan

4. Les directes fugitives (poste 4) :

Rappel : ce sont les émissions issues des rejets de sources difficilement contrôlables physiquement, ex : remplissage ou stockage d'hydrocarbures, fluides frigorigènes...

Dans le cas de CAILLOT, il s'agit des climatisations et des semi-remorques frigorigères.

Ce poste représente **350 TCOe**

Nous avons calculé le taux de fuite, grâce à l'utilitaire Clim froide du Bilan Carbone V7.1

Semi-remorques frigorigères froids :

Le gaz considéré est le R 404 A, la quantité calculée est 0,109 Tonne (pour 112 remorques)

Climatisation :

Type de gaz	Fuites en Tonnes
R407C	0,032879
R410A	0,040602
Total	0,073481

		Emissions de GES						
Postes d'émissions	N°	CO2 (kg)	CH4 (kg)	N2O (kg)	Autres gaz (kg)	Total (kg CO2e)	CO2 b (kg)	Incertitude (kg CO2e)
Emissions directes fugitives	4	0	0	0	182	349 813	0	272 586

5. Les émissions issues de la biomasse (poste 5) :

Rappel : ce sont les émissions UTCF (utilisation des terres, leur changement et la forêt)
ex : récolte, défrichage...

Compte tenu de l'activité de CAILLOT, ce poste n'est pas pris en compte dans le présent Bilan

6. Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité (poste 6) :

Rappel : ce sont les émissions issues des phases de production, transport et distribution d'électricité

Ce poste représente **327 TCOe**

La consommation d'électricité est de : 3 882 320 KWH chez EDF.

		Emissions de GES						
Postes d'émissions	N°	CO2 (kg)	CH4 (kg)	N2O (kg)	Autres gaz (kg)	Total (kg CO2e)	CO2 b (kg)	Incertitude (kg CO2e)
Emissions indirectes liées à la consommation	6	0	0	0	0	327 052	0	39 246

d'électricité								
---------------	--	--	--	--	--	--	--	--

7. Les émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid (poste 7) :

Rappel : ce sont les émissions issues des phases de production, transport et distribution de vapeur, chaleur ou froid.

Compte tenu de l'activité de CAILLOT ce poste n'est pas pris en compte dans le présent Bilan



8. Synthèse :

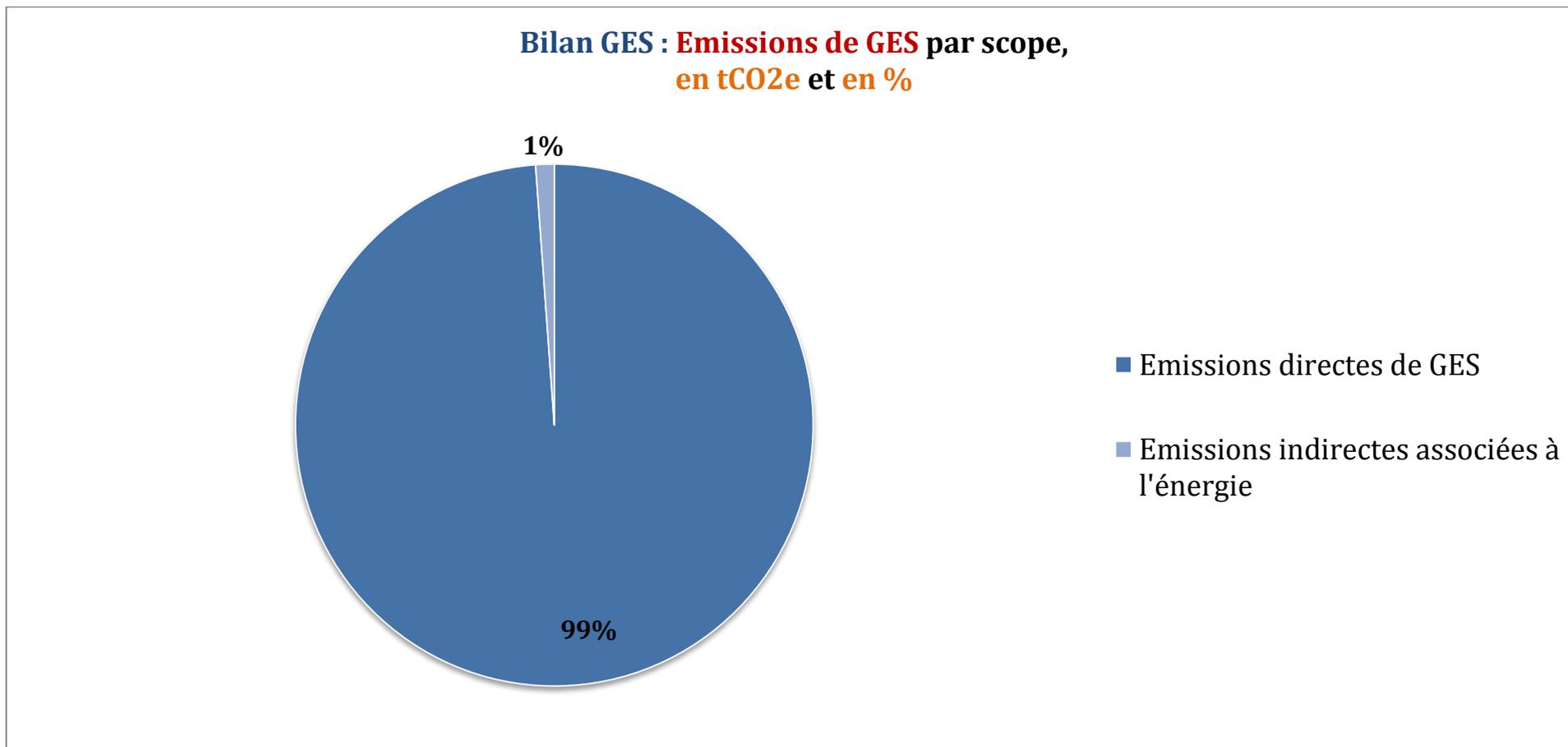
Tableau :

		Valeurs calculées							
		Emissions de GES						Emissions évitées de GES	
Numéros	Postes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
1	Emissions directes des sources fixes de combustion	214	0	0	0	217	0	11	0
2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	27 118	0	1	0	27 373	1 578	2 737	0
3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	350	0	273	0
5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
Sous total		27 332	0	1	0	27 940	1 578	3 021	0
6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	327	0	39	0
7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total		0	0	0	0	327	0	39	0

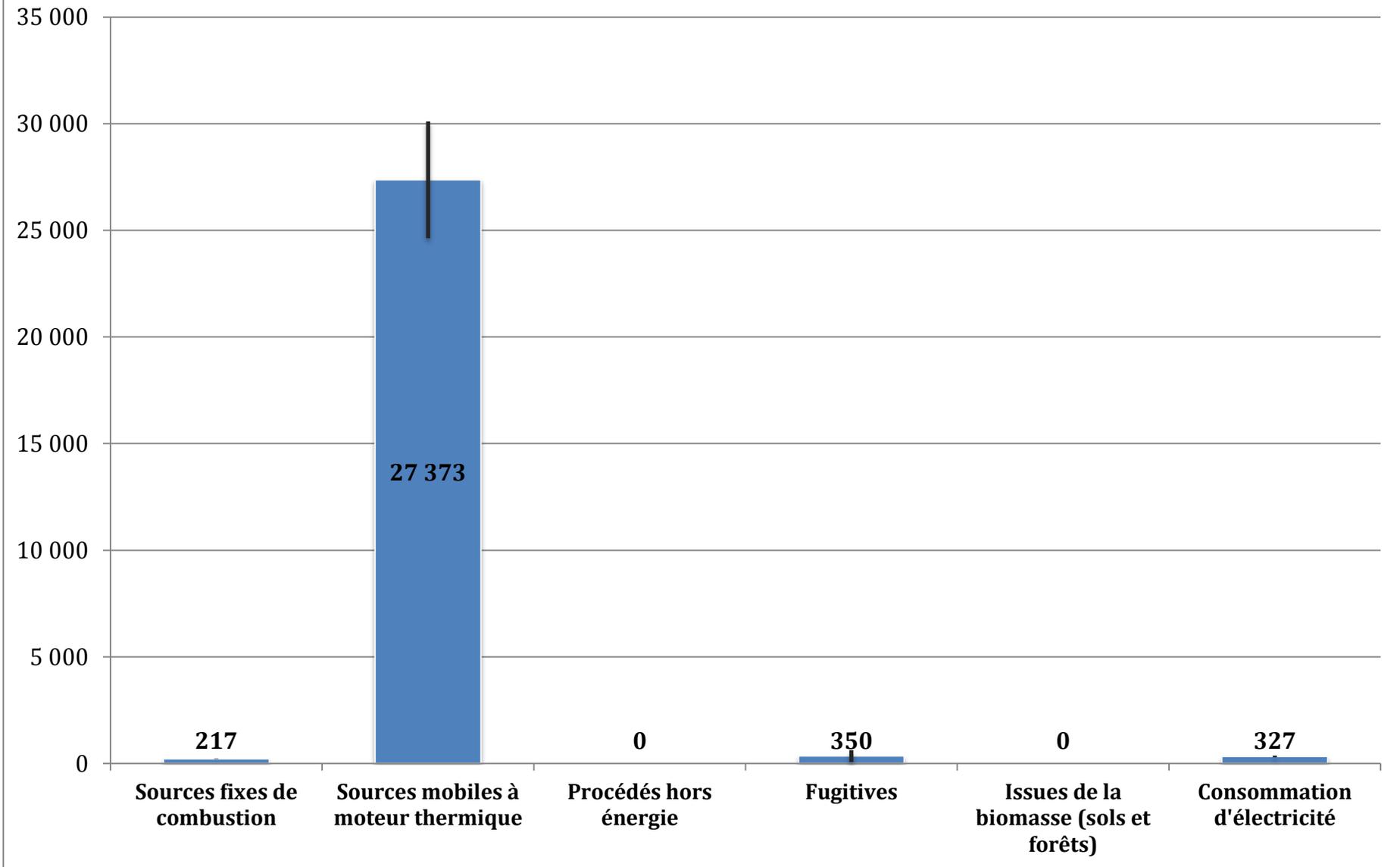
SOIT 28 267 TCOe

Ce qui représente environ 32,827 TCOe par employé et 404 TCOe par Million d'euros de chiffres d'affaires

Graphiques :



Bilan GES : Emissions de GES et incertitudes par poste réglementaire, en tCO2e



VI. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes :

Incertitudes liées aux facteurs d'émissions : Ces incertitudes sont celles présentes dans la base Carbone® de l'ADEME.

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Incertitude (t CO2e)	%
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	11	5%
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	2 737	10%
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	
	4	Emissions directes fugitives	273	78%
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)		
	Sous total			3 021
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	39	12%
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	
	Sous total			39

VII. Exclusion des sources de GES et de poste d'émission de GES

Aucun poste obligatoire, n'a été exclu.

VIII. Facteurs d'émissions et pouvoir de réchauffement global utilisés :

Les facteurs d'émission et les PRG sont ceux de la base carbone®

IX. Adresse du site Internet ou le Bilan est mis à disposition du public :

<http://www.transports-caillot.com>

Responsable du suivi :

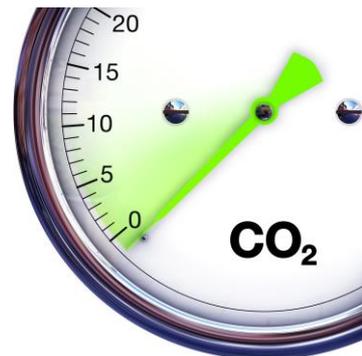
Michel GERMAIN

Tel : +33 (0)3 26 07 00 31

Email : <mailto:m.germain@transports-caillot.fr>

B. SYNTHÈSE DES ACTIONS

Les actions mise en œuvre au cours des trois prochaines années seront :



1. Réduction des émissions directes des sources fixes de combustion (Poste 1) : **22 T_{eq}CO₂ (10%)**



- Baisse de la température de chauffe des locaux
- Contrôle des brûleurs
- Arrêter le chauffage dans les locaux n'accueillant pas de personne
- Sensibilisation du personnel

2. Réduction des émissions directes des sources mobiles à moteur thermique (poste 2) : **2 737 T_{eq}CO₂ (10%)**



- Formation éco-conduite
- Renouvellement des véhicules à leur fin de contrat, par des véhicules plus économes
- Diminuer la vitesse de circulation

3. Réduction des émissions indirectes liées à la consommation d'électricité (poste 6): **32 T_{eq}CO₂ (5%)**



- Sensibilisation du personnel
- Arrêt des ordinateurs, copieurs etc.. lorsqu'ils sont en veille

4. Résumé :

**Economie totale envisagée sur les 3 prochaines années :
2 791 TCO_e soit environ 10%**